

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/02/2025 - 4265 - 2016 B 02298 - 820 266 211 - POLLEN ROBOTICS

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	458 846	352 402	106 443	124 667
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 367	888	3 479	2 017
	Autres immobilisations corporelles	159 900	65 645	94 255	61 903
	Immobilisations en cours	615 389		615 389	101 667
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	17 403	17 403			
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	17 400		17 400	17 400	
TOTAL (II)		1 273 304	436 339	836 965	307 654
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	31 472		31 472	42 705
	En-cours de production de biens	266 234		266 234	15 019
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 616		1 616	1 616
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	339 009	46 604	292 405	13 500
	Autres créances	523 694		523 694	318 386
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	834 070		834 070		
DISPONIBILITES	355 889		355 889	1 607 435	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 790		2 790	3 931
	TOTAL (III)	2 354 774	46 604	2 308 170	2 002 591
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 628 079	482 943	3 145 135	2 310 245

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

17 400

17 400

(3) dont créances à plus d'un an

Jeune
Certifié conforme

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 692	7 450
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	498 747	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	745	745
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	608 786	325 778
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	644 043	283 008	
Subventions d'investissement	2 833	955 602	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 763 846	1 572 583
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 033 225	221 696
	Emprunts et dettes financières divers (3)	7 966	257 966
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 730	119 118
	Dettes fiscales et sociales	115 541	138 882
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 828		
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	1 381 290	737 662
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 145 135	2 310 245
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	644 042,58	283 008,03
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	476 453	737 662	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		7 011	
(3) Dont emprunts participatifs			

POLLEN ROBOTICS
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.691,90 euros
Siège social : 2 place Jean Jaurès – 33000 Bordeaux
820 266 211 R.C.S. Bordeaux
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 28 JUIN 2024

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les soussigné(e)s :

- **Monsieur Matthieu LAPEYRE**, propriétaire de 41.494 actions de la Société ;
- **Monsieur Pierre ROUANET**, propriétaire de 33.004 actions de la Société ;
- **La SAS BLOSSOM**, propriétaire de 1 action de la Société, représentée par Madame Elsa Kervella ;
- **La SAS LNE SM HOLDING**, propriétaire de 12.420 actions de la Société, représentée par représentée par son Directeur Général, l'EUURL COMPANY AND INVESTMENT MANAGEMENT, représentée par son Gérant M. Nicolas Foessel.

Soit un total de 86.919 actions,

représentant l'ensemble des associés de la Société (les « Associés »),

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- *du rapport de gestion du Président s'agissant de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023 ;*
- *des rapports spéciaux du Président sur les conventions réglementées ;*
- *plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des Associés,*

ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbaton des modalités de consultation des Associés ;*
2. *Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Quitus aux mandataires sociaux ;*
3. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;*
4. *Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce ;*
5. *Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Quitus aux mandataires sociaux ;*
6. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
7. *Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce ;*
8. *Ratification des rémunérations perçues par les mandataires sociaux ;*
9. *Fixation des rémunérations des mandataires sociaux ;*
10. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des modalités de consultation des Associés

La collectivité des Associés, connaissance prise (i) du rapport du Président, (ii) des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des associés d'une société par actions simplifiée et (iii) des dispositions statutaires relatives à la forme des décisions et au droit d'information des Associés,

renonce à se réunir en assemblée générale pour prendre les décisions qui suivent, afin conclure le présent acte sous seing privé (les « **Décisions Unanimes** »),

renonce à la communication des documents nécessaires à l'information des Associés préalablement à la prise des présentes Décisions Unanimes et à se prévaloir à quelque titre que ce soit, des dispositions des statuts dans ce cadre ou relatives au délai d'information ou de manière plus générale au droit d'information,

déclare avoir eu, en dépit de leur information tardive, préalablement à ces Décisions Unanimes, communication des différents documents sociaux nécessaires à l'approbation des décisions suivantes dans un délai suffisant pour se faire un avis éclairé sur ces décisions, et

renonce à tout recours relatif à son droit d'information préalable, de sorte que la validité des décisions dans le sens décidé par les présentes Décisions Unanimes ne saurait être remise en cause.

donne quitus au Président pour l'exécution de cette mission.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Quitus aux mandataires sociaux

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, **approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, faisant ressortir un bénéfice de 283.008 euros.

La collectivité des Associés **constate** par ailleurs que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39 4° du Code général des impôts.

En conséquence, la collectivité des Associés **donne** aux mandataires sociaux quitus de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

ML

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La collectivité des Associés approuve la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constituant un bénéfice de 283.008,03 euros, de la manière suivante :

- Poste « autres réserves » antérieur :	325.778,07 €
- Réserve légale :	745,00 €
- Résultat (bénéfice) :	283.008,03 €

Total à affecter : **283.008,03 €**

Affectation du résultat :

- Montant affecté au poste « réserve légale » : 0 euro.
- Montant affecté au poste « autres réserves » : 283.008,03 euros

Le poste « réserve légale » présenterait toujours un solde de 745,00 euros.

Le poste « autres réserves » présenterait alors un solde de 608.786,10 euros.

Rappel des dividendes :

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés **prend acte** qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

QUATRIÈME DÉCISION

Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en **prend acte** purement et simplement et **approuve** les conclusions dudit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

ML

CINQUIÈME DÉCISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Quitus aux mandataires sociaux

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, **approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, faisant ressortir un bénéfice de 644.043 euros.

La collectivité des Associés **constate** par ailleurs que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39 4° du Code général des impôts.

En conséquence, la collectivité des Associés **donne** aux mandataires sociaux quitus de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

SIXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La collectivité des Associés approuve la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, constituant un bénéfice de 644.042,58 euros, de la manière suivante :

- Poste « autres réserves » antérieur :	608.786,10 €
- Réserve légale :	745,00 €
- Résultat (bénéfice) :	644.042,58 €

Total à affecter : 644.042,58 €

Affectation du résultat :

- Montant affecté au poste « réserve légale » : 124,19 euros.
- Montant affecté au poste « autres réserves » : 643.918,39 euros

Le poste « réserve légale » présenterait désormais un solde de 869,19 euros.

Le poste « autres réserves » présentera désormais un solde de 1.252.704,79 euros.

Rappel des dividendes :

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés **prend acte** qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

ML

SEPTIÈME DÉCISION

Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en **prend acte** purement et simplement et **approuve** les conclusions dudit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

HUITIÈME DÉCISION

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]
[Redacted text]

- [Redacted text]
- [Redacted text]

[Redacted text]
[Redacted text] :

- [Redacted text]
- [Redacted text]

[Redacted text] s

NEUVIÈME DÉCISION

[Redacted text] x

[Redacted text],

[Redacted text]
[Redacted text] :

- [Redacted text]
- [Redacted text]

[Redacted text]
[Redacted text]

[Redacted text] s.

[Redacted text]

ML

DIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions unanimes des Associés qui a été signé par voie électronique par l'ensemble des Associés et sera retranscrit dans le registre des délibérations des Associés.

Matthieu Lapeyre

Monsieur Matthieu LAPEYRE



Elsa Kervella

La société BLOSSOM

*Représentée par
Madame Elsa KERVELLA*

Pierre Rouauet

Monsieur Pierre ROUANET

Nicolas Foessel




La société LNE SM HOLDING

*Représentée par
Monsieur Nicolas FOESSEL*

ML

Signature Certificate

Reference number: 65JZP-UVELG-AXVYR-TRVEQ

Signer	Timestamp	Signature
Nicolas Foessel [Redacted]		
Sent:	28 Jun 2024 20:34:49 UTC	
Viewed:	28 Jun 2024 21:06:14 UTC	
Signed:	28 Jun 2024 21:06:53 UTC	
Recipient Verification:		[Redacted]
✓Email verified	28 Jun 2024 21:06:14 UTC	
Pierre Rouanet E [Redacted] m		
Sent:	28 Jun 2024 20:34:49 UTC	
Viewed:	29 Jun 2024 04:20:07 UTC	
Signed:	29 Jun 2024 04:20:22 UTC	
Recipient Verification:		[Redacted]
✓Email verified	29 Jun 2024 04:20:07 UTC	
Matthieu Lapeyre E [Redacted]		
Sent:	28 Jun 2024 20:34:49 UTC	
Viewed:	01 Jul 2024 08:08:08 UTC	
Signed:	01 Jul 2024 08:08:31 UTC	
Recipient Verification:		[Redacted]
✓Email verified	01 Jul 2024 08:08:08 UTC	

Document completed by all parties on:
02 Jul 2024 09:08:12 UTC

Page 1 of 2



Signed with PandaDoc.

PandaDoc is a document workflow and certified eSignature solution trusted by 50,000+ companies worldwide.



ML

Signature Certificate

Reference number: 65JZP-UVELG-AXVYR-TRVEQ

Signer

Timestamp

Signature

Elsa Kervella
[Redacted]

Sent:

28 Jun 2024 20:34:49 UTC

Viewed:

02 Jul 2024 09:07:57 UTC

Signed:

02 Jul 2024 09:08:12 UTC

Elsa Kervella

Recipient Verification:

✓ Email verified

02 Jul 2024 09:07:57 UTC
[Redacted]

Document completed by all parties on:

02 Jul 2024 09:08:12 UTC

Page 2 of 2



Signed with PandaDoc

PandaDoc is a document workflow and certified eSignature solution trusted by 50,000+ companies worldwide.



Juz Certifié Conforme